



Le 06 octobre 2011

Voici la nouvelle consigne* de soutien d'étiage du Lot domanial envoyées à EDF, ce matin, par l'Entente Lot. Celle-ci prendra effet à parti de lundi prochain 8h, et durant une semaine, sauf en cas de consigne modificatrice.

Vous retrouverez quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domanial, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage, dans les fichiers ci-joint.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://cartodebits.valleedulot.com>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com>

** Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Enraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995). Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Enraygues-sur-Truyère) est actuellement de 6 m³/s. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité). Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.*

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Enraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

Constats et commentaires :

L'étiage continue de se renforcer : Tous les DOE du bassin sont franchis exceptés Malzieu-ville sur la Truyère (48), la Lémance réalimentée (47) et le Lot réalimenté, soit 14 des 19 DOE. Le débit de crise est également franchi pour 7 d'entre eux.

Le Célé, principal affluent du Lot après le début de sa réalimentation, est proche de son débit de crise. Les autres affluents du Lot réalimenté sont sous leurs DOE, excepté pour la Lémance (réalimentée), et la plupart sont sous le DCR, ou en passe de l'être. Ce qui montre l'état de sécheresse du bassin.

Les températures ont diminuées, néanmoins aucune prévision de pluie significative n'est faite pour les sept prochains jours sur le bassin du Lot.

Du côté des retenues, il perdure un intérêt pour les activités touristiques sur la retenue de Grandval. Une contrainte de cote a de nouveau été mise en place par EDF, suite aux sollicitations du syndicat de Garabit-Grandval et de l'Entente Lot, pour tenir la cote de 724.5 qui pose des difficultés. Celle-ci ne devrait pas être remise en cause durant les 10 prochains jours.

D'ici là, la réalimentation du Lot domanial nécessite de maintenir la consigne dans son état actuel.



Pour information le débit naturel reconstitué* du Lot à l'aval d'Entraygues était de 7,5 m³/s pour hier le 05 octobre (proche des records historique sur plus de 50 ans de données). Soit un débit doublé grâce à la convention de réalimentation EDF - Entente Lot.

Merci à la DDT48 et la DREAL Languedoc-Roussillon pour l'ajout de leurs données à ce bulletin régulier du bassin du Lot.

Cours d'eau inférieurs au débit de crise (DCR) : (7)

- Lot à Mende (48)
- Bramont à St-Bauzile (48)
- Lot à Balsiège (48)
- onastier (48)
- Truyère à Serverette (48)
- Vert à Labastide-du-Vert (46)
- Lède à Casseneuil (47)

Cours d'eau inférieurs au débit d'objectif d'étiage (DOE) : (14 : 7 + 7 sous le DCR)

- Boralde de St-Chély à Castelnau-de-Mandailles (48)
- Dourdou à Conques (12)
- Riou mort à Viviez (12)
- Rance à Maurs (15)
- Célé à Figeac (46) [proche DCR]
- Célé à Orniac (46) [proche DCR]
- Thèze à Boussac (46) [proche DCR]

* Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- DOE : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- DCR : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 06/10/11 :



Débits moyens journaliers et consignes de soutien d'étiage du Lot :

	Date du jour							Débit nouvelle consigne											
	29-sept	30-sept	1-oct	2-oct	3-oct	4-oct	5-oct	6/10	7/10	8/10	9/10	10/10	11/10	12/10	13/10	14/10	15/10	16/10	17/10
<u>Consigne Entente Lot à Entremy-les-aval (12)</u>	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0
Entremy-les-aval (12)	16,3	15,9	15,6	15,4	15,6	15,5	15,4												
Cahors-Lacombe (46)	18,3	18,5	18,0	17,1	17,4	17,4	16,6												
Alquillon (47)	14,5	15	16,6	15,3	14,9	15,7	16,1												

Source : DREAL Midi-Pyrénées

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)	Bilan des 30 derniers jours (en m)
Castelnau	6-oct	410,31	-0,19	-0,19	-0,43
Grandval	6-oct	724,55	-1,45	+0,10	-0,53
Sarrans	6-oct	621,6	-8,40	-0,39	-0,56
Maury	6-oct	572,32	-11,18	-4,17	-7,47

Contrainte d'EDF pour tenir la cote 724,5

Source : EDF



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
www.valleedulot.com



06/10/2011

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2011

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Bulletin n° **16**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **14** m³/s

(**QUATORZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

LUNDI 10 OCTOBRE 2011, 8 heures

Cette consigne "débit" est valable
jusqu'au **LUNDI 17 OCTOBRE** 8 h.
(sauf en cas de Consigne modificatrice)

Christophe ORTH
Chargé du soutien des étiages
c.orth@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| ➢ CPO Lyon | Fax 04 78 94 54 50 |
| ➢ G. E. H. Lot-Truyère | Fax 04 71 46 82 90 |
| ➢ Groupement Vallée d'Olt | Fax 05 65 51 11 90 |
| ➢ U.P. Centre | Fax 05 55 38 78 38 |

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT 12
- MISE / DDT 46
- MISE / DDT 47
- CONSEIL GENERAL 12
- CONSEIL GENERAL 46
- CONSEIL GENERAL 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE